



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 janvier 2024 à 10 heures

Le quorum n'ayant pas été atteint au conseil municipal prévu le 19 janvier 2024, le conseil est de nouveau convoqué, le 22 janvier 2024 sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt quatre

Le 22 janvier à 10 heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Mammès dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Joël SURIER, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 janvier 2024

PRESENTS : Joël SURIER, Marilyne PIAT, Lionel HALLEUR, Roger LE BLOAS, Didier GERVAIS, Nelly HALLEUR, Messan Daniel SEGLA, Laurence LETOFFÉ, Philippe CLOPEAU, Yves BRUMENT, Chantal SURIER.

PROCURATIONS : Cloé ROUVE (SOGLO) (pouvoir à Joël SURIER), Katia LAUER (pouvoir à Marilyne PIAT)

ABSENTS EXCUSÉS : Pascal MALBRUNOT, Soraya MESSAB, Leslie HALLEUR-ECHAROUX, Axel MARBEUF, Julien MARTIN, Stéphanie PRUVOST, Guillaume DEPRESLES, Yves GOSSART.

ABSENTS : Philippe GILLES, Thérèse DA SILVA

Secrétaire de séance : Marilyne PIAT

Monsieur le Maire ouvre le conseil municipal.

Pour la désignation du secrétaire de séance, Monsieur le Maire propose Marilyne PIAT. Marilyne PIAT est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 06 décembre 2023

Le conseil municipal du 06 décembre 2023 est approuvé à 11 voix pour, 1 abstention (Yves BRUMENT), 1 voix contre (Messan Daniel SEGLA).

Examen des délibérations

Délibération n° 1 : Programme d'Action du Fonds d'Aménagement Communal (FAC)

Rappel :

Par délibération du 24 février 2021 la Commune de Saint-Mammès a décidé de se porter candidate auprès du Département pour l'élaboration d'un Fonds d'Aménagement Communal (FAC).

La Commune de Saint-Mammès a élaboré son programme d'action.

Le programme d'action de la Commune de Saint-Mammès est centré sur un seul sujet : le projet de construction d'un bâtiment pour la restauration scolaire, pour le périscolaire et pour une salle jeunesse. Le montant de la subvention demandée pour cette action est de 300 000 €.

La Commune de Saint-Mammès est maître d'ouvrage de l'ensemble de ces actions.

La Commune de Saint-Mammès sollicite l'aide du Département au travers de sa politique contractuelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 1 abstention (Messan Daniel SEGLA)



- **VALIDE** le programme d'actions **proposé par la Commune** joint à la présente délibération
- **VALIDE** le principe de signature de tout contrat cadre ou convention nécessaire à cet effet,
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

Intitulé du projet / des projets	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention demandée
Nom du projet / des projets			
Construction du bâtiment restauration scolaire / salles périscolaires et jeunesse	étude 2023 travaux 2024/2025	2 345 440	300 000
TOTAL		2 345 440,00 €	300 000,00 €

Autres Partenaires financiers et/ou articulation avec d'autres dispositifs :

- Etat, DSIL pour 370 000 € - Région CAR pour 775 000 €

Un projet de demande de subvention de la CAF est à l'étude pour 100 000 €

Fin de séance à 10 heures 20

La Secrétaire de séance,

Marilyne PIAT.

Le Maire de la commune

Jean SURIER

